

COP26 : LA PLACE DE LA NATURE A GLASGOW

Après le Congrès Mondial de l'UICN qui a adopté des recommandations visant à lutter de manière urgente contre les crises interconnectées du climat et de la biodiversité, ainsi que la création d'une nouvelle Commission sur le Climat, il était important de porter ces messages à la COP à Glasgow.

L'UICN s'est mobilisée ces derniers mois pour défendre auprès des Parties et des acteurs du Climat, l'enjeu de traiter ensemble les approches climatiques et de la biodiversité.

Ainsi dans le Manifeste de Marseille, l'UICN a appelé les États à réduire fortement leurs émissions de GES et à renforcer les solutions fondées sur la nature (SfN) dans leurs engagements au titre de l'Accord de Paris lors de la COP 26 et au-delà. L'UICN a aussi appelé les acteurs non étatiques à inclure des SfN dans leurs engagements.

Cette COP se distingue des précédentes, et notamment de la COP intermédiaire de Bonn (2017) ou de la COP25 dite COP technique de Katowice (2018) par plusieurs aspects.

1. La présence remarquée de la mention de nature

L'importance de la nature pour faire face à la crise climatique était visible sur une majorité des pavillons des ONG, bien évidemment, mais aussi des États, avec une présentation en différents lieux des travaux de l'UICN (liste rouge et solutions fondées sur la nature). Ce message a également été repris par plusieurs intervenants au-delà de l'intervention remarquée du Directeur Général de l'UICN, Bruno Oberle, le 10 novembre, qui a notamment rappelé : « *Cette COP a souligné la valeur et l'importance de la nature comme jamais auparavant. [...] Comme le montre la science, la nature peut - et doit - jouer un rôle important dans la lutte contre le changement climatique, en complément de mesures rapides, profondes et durables de réduction des émissions, afin de maintenir l'augmentation de la température en dessous des 1,5°C.* »

De nombreuses ONG membres de l'UICN, du monde entier, étaient présentes ainsi que plusieurs personnalités comme Sylvia Earle ou Al Gore, et de jeunes militants.

2. Un pacte de Glasgow¹ qui laisse une large place à la nature

L'Accord de Paris adopté en 2015 par près de 200 pays reconnaissait clairement le rôle des forêts, des océans et des autres écosystèmes naturels pour absorber les émissions de carbone et aider les nations à s'adapter à l'évolution du climat. L'Accord soulignait l'importance de garantir l'intégrité de tous les écosystèmes et la protection de la biodiversité dans les mesures destinées à agir contre les changements climatiques.

Au terme de deux semaines de négociations, les États ont adopté le 13 novembre le Pacte de Glasgow pour le climat, finalisant les règles d'application de l'Accord de Paris et le rendant ainsi pleinement opérationnel.

La place de la nature est plusieurs fois mentionnée dans le texte.

- Dans son introduction

Avec le rappel de: "the importance of ensuring the integrity of all ecosystems, including in forests, the ocean and the cryosphere, and the protection of biodiversity, recognized by some

¹ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2021_L16_adv.pdf

cultures as Mother Earth, and also noting the importance for some of the concept of 'climate justice', when taking action to address climate change,"

Et

La reconnaissance de l'interconnection des crises: « *Recognizing* the interlinked global crises of climate change and biodiversity loss, and the critical role of protecting, conserving and restoring nature and ecosystems in delivering benefits for climate adaptation and mitigation, while ensuring social and environmental safeguards,"

- **Dans la partie II - adaptation**

« *Notes with serious concern* the findings from the contribution of Working Group I to the Intergovernmental Panel on Climate Change Sixth Assessment Report, including that climate and weather extremes and their adverse impacts on people and nature will continue to increase with every additional increment of rising temperatures;"

- **Dans la partie IV - Mitigation**

"21. *Emphasizes* the importance of protecting, conserving and restoring nature and ecosystems, including forests and other terrestrial and marine ecosystems, to achieve the long-term global goal of the Convention by acting as sinks and reservoirs of greenhouse gases and protecting biodiversity, while ensuring social and environmental safeguards;"

- **Dans la partie VII. Implementation"**

50. *Also recognizes* the importance of protecting, conserving and restoring ecosystems to deliver crucial services, including acting as sinks and reservoirs of greenhouse gases, reducing vulnerability to climate change impacts and supporting sustainable livelihoods, including for indigenous peoples and local communities;

Les avancées sont claires depuis l'Accord de Paris sur la reconnaissance du rôle de la nature pour le climat, mais nous regrettons que ce texte final ne cite pas explicitement les solutions fondées sur la nature.

3. Des débats compliqués au-delà de la question climatique

Les débats ont été long et difficiles – ce qui explique en partie la longueur de la COP – et ont donné lieu à des mentions qui n'apparaissent pas dans la déclaration finale.

- **Urgence climatique**

Les pays les plus vulnérables et de nombreuses associations ont appelé à l'adoption du "Pacte d'urgence climatique" lors de la COP26. Le résultat final sera appelé "Pacte de Glasgow pour le climat" ne retenant pas le caractère urgent.

Cela confirme l'intérêt qu'il y a eu à appeler la nouvelle commission créée par le Congrès de l'UICN à Marseille, la « Climate Crisis Commission ». L'urgence doit rester au cœur des débats.

- **Article 6 de l'accord de Paris : fonctionnement des marchés carbone internationaux**

Il s'agit précisément du mécanisme financier visant à réduire les émissions industrielles de gaz à effet de serre en leur donnant un prix. Un plafond annuel d'émissions de CO₂ est imposé, sous forme de quotas. Les pays ou entreprises qui dépassent ce plafond peuvent racheter des quotas à ceux qui ne l'ont pas atteint. Le principe de double comptage, qui permettait à deux pays de comptabiliser les crédits carbone liés à un même projet de réduction d'émissions de

CO₂, a été supprimé. En revanche, ce mécanisme risque de permettre à des États ou des multinationales de se contenter de payer des permis de polluer plutôt que d'agir contre le changement climatique. Aussi, la compensation carbone, par le financement de projet de reforestation en compensation des émissions carbone, risque de détourner de l'effort prioritaire de réduction d'émissions et compromettre l'objectif de 1,5 °C.

De plus, il existe un risque dans ces projets de compensation vis-à-vis des communautés locales et autochtones sur le respect de leurs terres et de leurs droits. Or, le texte ne comprend que des références symboliques au préambule de l'accord de Paris qui reconnaît que les gouvernements doivent respecter, promouvoir et prendre en compte leurs obligations respectives en matière de droits de l'homme lorsqu'ils prennent des mesures pour lutter contre le changement climatique. Cependant, le projet de texte ne prévoit pas de mécanismes concrets pour garantir que les projets de compensation carbone et autres approches non marchandes de réduction des émissions ne violent pas les droits de l'homme des personnes affectées.

- Perte et dommages pourtant reconnus par l'accord de Paris : pas d'avancée

L'accord ne statue pas sur la question des « pertes et dommages », c'est-à-dire les dégâts irréversibles causés par le changement climatique (ouragans, inondations, sécheresses, etc.) qui ne peuvent être évités ni par des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ni par l'adaptation. Le groupe de négociation « G77 et Chine », qui représente 134 pays en développement et 70 % de l'humanité, a demandé la création d'un mécanisme de financement pour leur permettre de faire face à ces pertes et dommages. Bien qu'ils aient rejoint une « coalition de la haute ambition » avec les petits États insulaires et les nations vulnérables, les États-Unis et l'Union européenne se sont opposés à cette idée. Les pays développés, historiquement responsables du changement climatique, craignent en effet que la reconnaissance des pertes et préjudices ne débouche sur des poursuites judiciaires et des demandes de compensation financière à leur égard. Antigua-et-Barbuda et Tuvalu ont annoncé, en début de COP, le lancement d'une commission des petits États insulaires auprès des Nations unies, pour explorer les pistes juridiques permettant de demander des dommages et intérêts aux pays pollueurs devant des juridictions internationales. Une assistance technique et l'organisation un « dialogue » de deux ans sont néanmoins prévues « pour discuter d'arrangements sur un financement ».

- Climat/biodiversité

La première version du texte de décision de la COP26 est sortie, avec l'inclusion de la reconnaissance des "crises globales interconnectées du changement climatique et de la perte de la biodiversité, et du rôle critique des solutions basées sur la nature et des approches basées sur les écosystèmes" pour l'adaptation et l'atténuation du climat. Cette dernière mention disparaîtra cependant 3 jours avant la clôture malgré les demandes de plusieurs groupes. Pourtant, les solutions fondées sur la nature pourraient fournir jusqu'à 30% des mesures d'atténuation du changement climatique nécessaires pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. Il n'y a aucun moyen viable de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C sans agir avec la nature. Une étude scientifique récente parue dans *Nature* (Girardin *et al.* 2021) estime que les Solutions fondées sur la nature pourraient permettre d'économiser 10 gigatonnes de CO₂ par an, soit plus que les émissions de l'ensemble du secteur mondial des transports. De plus, le standard mondial des SfN de l'UICN permet de s'assurer que les actions menées sur le climat aient bien un bénéfice pour la biodiversité et adopte une bonne gouvernance dans leur mise en œuvre. Il faudra donc continuer à défendre l'inclusion explicite des solutions fondées sur la nature.

- Solidarité Nord-Sud

La cristallisation des enjeux sensibles de la conférence : questions d'inégalités entre pays développés et pays en développement face au réchauffement, de responsabilité et de défiance grandissante des pays les plus vulnérables vis-à-vis des plus riches.

4. Des avancées plus concrètes dans les alliances sectorielles

Aux textes de décision, s'ajoutent des annonces d'alliances sectorielles d'États, de régions ou d'entreprises.

- Déforestation

Une alliance comptant respectivement une centaine d'États, a été lancée pour stopper et inverser la déforestation et la dégradation des terres d'ici à 2030.

Cette initiative va bénéficier d'un financement public et privé de 19,2 milliards de dollars (16,5 milliards d'euros). Ces engagements avaient déjà été pris par 38 pays en 2014 mais l'avancée porte sur le nombre de signataires : la déclaration couvre désormais 93 % des forêts du monde. Elle prévoit également un financement spécifique pour la protection des droits et des moyens de subsistance des communautés indigènes.

- Agriculture

45 pays se sont accordés sur les principes de la réforme de la politique agricole (le texte rappelle que l'utilisation des terres génère au moins un quart des émissions annuelles mondiales et que les trois quarts de la déforestation à ce jour sont le fait du système agroalimentaire). L'annonce porte sur l'urgence à mettre en place un système alimentaire non seulement à faible émission de carbone et sans déforestation, mais qui soutienne les agriculteurs et soit économe en eau.

L'agriculture fait partie des nouveaux enjeux pour l'UICN, évoqués au Congrès Mondial.

Quelles sont les prochaines étapes ?

L'UICN continuera à encourager les Parties pour une plus grande reconnaissance et prise en compte des solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique et continuera de soutenir l'adoption de mesures de mise en œuvre concrètes et une référence claire aux SfN dans les futures décisions de la CCNUCC.

Les débats sur l'interdépendance des crises du climat et de la biodiversité se poursuivront l'année prochaine à la COP15 Biodiversité à Kunming en Chine et lors de la COP27 Climat à Charm el-Cheikh en Egypte.

Enfin, et pour conclure sur un message optimiste. Jamais une conférence climat ne s'était attaquée aussi frontalement aux énergies fossiles. Pour la première fois dans un document de la COP, la diminution progressive du charbon est mentionnée². Alors que 90 pays ont rejoint le Pacte mondial sur le méthane lancé par les Etats-unis et l'Union européenne, visant à réduire les émissions mondiales de méthane de 30% par rapport aux niveaux de 2020, dans tous les secteurs, d'ici à 2030, une vingtaine de nouveaux pays promettent de sortir du charbon dans les années 2030 et 2040 et une trentaine d'États, dont la France, mettront un terme à de nouveaux financements publics dans les projets de combustibles fossiles à l'international d'ici fin 2022.

² « *Calls upon Parties to [...] accelerating efforts towards the phase-out of coal power and inefficient fossil fuel subsidies, recognizing the need for support towards a just transition;* ».